

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2023

OBJET :

CM2023_017
Convention de
partenariat pour la vente
de prestations
touristiques par l'Office
de Tourisme
Communautaire
« Destination Royan
Atlantique »

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois mars deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL /
DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DORIDOT / BOTTON /
AFONSO CORREIA / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ /
FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY /
DELHAYE

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

29

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame DUBOIS représentée par Monsieur DORIDOT
Madame TOURNEUR représentée par Madame JUAN
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame NICOLE représentée par Madame BETIZEAU

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

13 mars 2023

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VENTE DE PRESTATIONS TOURISTIQUES PAR L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE « DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE »

Madame RENOULEAU, adjointe, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de son programme d'animations, la commune propose des spectacles et événements sur réservation.

Les bureaux d'information touristiques du territoire, qui disposent d'une grande visibilité et d'horaires d'ouverture étendus, peuvent prendre en charge la billetterie moyennant une commission de 10 % du tarif sur chaque vente réalisée.

Ce partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) « Destination Royan Atlantique » fait l'objet d'une convention de partenariat de prestations touristiques depuis 2021.

En raison de l'utilisation d'un nouveau logiciel de billetterie (Welogin), l'OTC propose une nouvelle convention, ci-annexée, qui détaille les modalités administratives et financières.

La convention qui prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023, est reconductible une fois pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention avec l'Office de Tourisme Communautaire,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention, les avenants à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 mars 2023
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA